

PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 10 JANVIER 2018

Séance du 10 Janvier 2018 - Maison du Parc à Pélussin
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 80
Présidente : Mme PEREZ Michèle

Délégués Collège de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Etaient présents

M. HEYRAUD Stéphane
M. MANDON Emmanuel

Etaient représentés

Mme BUSSIERE Laurence	Par Mme PEREZ Michèle
M. CINIEMI Dino	Par M. MANDON Emmanuel
Mme CUKIERMAN Cécile	Par M. FAVERJON Christophe
Mme PEYCELON Nicole	Par Mme DE LESTRADE Christine

Etaient absents

M. DE PEYRECAVE Gabriel
Mme SLEPCEVIC Sandra
M. TAITE Jean Pierre
M. VIAL Raymond

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Etaient présentes

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne	Conseil Départemental Loire
Mme JURY Christiane	Conseil Départemental Rhône
Mme VIALLETON Marie Michèle	Conseil Départemental Loire

Etaient représentés

Mme PERRIN Fabienne	Par M. VALLUY Jean Christophe
Mme PUBLIE Martine	Par Mme JURY Christiane
M. REYNAUD Hervé	Par Mme FOREST Nicole
Mme RIBEIRO-CUSTODIO Alexandra	Par Mme BESSON-FAYOLLE Corinne

Etait absente

Mme PEYSSELON Valérie	Conseil Départemental Loire
-----------------------	-----------------------------

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Etaient présents :

Mme DE LESTRADE Christine
M. SAUVIGNET Daniel
M. ZILLIOX Charles

Etaient représentés

M. DEVRIEUX Michel
M. PERRET Jean Baptiste

Par M. ZILLIOX Charles
Par M. BRIAS Bernard

Etaient absents

M. CHERIET Farid
M. CHORON Denis
Mme RICHARD Béatrice

Délégués des Communes

Etaient présents

M. BRIAS Bernard
M. MARET Philippe
Mme PEREZ Michèle
M. VERNEY Jean Paul

Délégué de Véranne
Délégué de Malleval
Déléguée de Roisey
Délégué de Maclas

Etaient absents

Mme FRERING Odette
Mme LEFEBVRE M. Chantal
M. SEGUIN Frédéric

Déléguée de Chuyer
Déléguée de Vérin
Délégué de St Michel sur Rhône

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Etaient présents

M. BERNARD Hervé
Mme DROIN Anne
M FOREL Vincent
M. SOUTRENON Bernard

Etaient représentés

Mme LEVEQUE Patricia
M. SABOT Guillaume

Par M. SOUTRENON Bernard
Parc M. LEGRIS Sébastien

Etait excusé

M. SCHMELZLE Pierre

Etaient absents

M. IMBERT Florent
Mme ROCHETTE Yvette

Délégués des communes

Etaient présents

Mme LECORNU Françoise	Déléguée de Colombier
M. LE GRIS Sébastien	Délégué de St Sauveur en Rue
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de Bourg Argental

Etaient représentés

M. MALOCHET Yves	Par M. BERNARD Hervé
M. TEYSSIER Robert	Par Mme DROIN Anne

Etaient absents :

M. ARNAUD Patrick	Délégué de Thélis la Combe
M. BRUNON François Xavier	Délégué de Planfoy
M. DURSAPT Jean Louis	Délégué de Tarentaise

Délégués Collège secteur de Condrieu

Délégués des communes

Etaient présents

M. DURR Daniel	Délégué de Condrieu
M. LAGER Alain	Délégué de Tupin et Semons
M. TARDY Sébastien	Délégué de St Romain en Gal

Etait représenté

M. LECONTE Marc	Par M. DURR Daniel
-----------------	--------------------

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de la Communauté urbaine de Saint Etienne Métropole

Etaient présents

Mme DREVON Chantal
M. PORCHEROT J Philippe
M. SEUX Jean François

Etait représentée

Mme FAYOLLE Sylvie	Par M. SEUX Jean François
--------------------	---------------------------

Etait absente

Mme HUET Isabelle

Délégués des communes

Etaient présents

M. LACROIX Norbert Délégué La Terrasse sur Dorlay
M. VALLUY J. Christophe Délégué de Ste Croix en Jarez

Etait excusé

M. THOLOT Sébastien Délégué de La Valla en Gier

Etait absent

M. BARRIER Jean Alain Délégué de Farnay

Délégués Collège des Villes Portes

Délégués de la Communauté urbaine de Saint Etienne Métropole

Etaient Présents

M. FAVERJON Christophe
Mme FOREST Nicole
M. GEYSSANT Daniel

Etaient représentés

M. DUMAINE Sébastien Par M. MICHAUT Marc
M. GONNET J. Gabriel Par M. LARGERON Patrick

Etaient absents

Mme CHAZELLE Suzanne
M. PENARD Christophe

Délégués des Villes portes

Etaient présents

M. DEMEURE Roger Délégué suppléant de St Etienne
M. LARGERON Patrick Délégué d'Annonay
M. MICHAUT Marc Délégué de L'Horre
M. VINCENT Pierre Délégué suppléant de Lorette

Etait représentée

Mme DE BEAUMONT Anne Par Mme MONCHOVET Michèle

Etait excusé

M. FAVIER Daniel Délégué de La Ricamarie

Etaient absents

Mme CHARBONNEL Christiane Déléguée de La Grand Croix
M. CROZET Cédric Délégué de Sorbiers
Mme RUAS Janine Déléguée de St Martin la Plaine
Mme REVEYRAND Anne Déléguée de la Métropole du Grand Lyon

Assistaient également à la réunion :

M. MATHEVET	Fédération chasseurs Loire
M. VINCENT Pierre	Amis du Parc
Mme MAZOYER Martine	Déléguée suppléante Véranne
Mme BERGER Corinne	Déléguée de l'ex Communauté de communes de la région de Condrieu
M. BONNEL Claude	Délégué de l'ex Communauté de communes de la région de Condrieu

Equipe du Parc

Etaient excusés

M. CARUANA Laurent	Conseil Economique Social et Environnemental Régional
--------------------	---

M. le Directeur	DDT 42
M. DUMAS Jacques	Fédération pêche Loire
M. GAGNEUR J. François	Délégué Givors
Mme GRARD-VERZAT Maud	CONIB
M. GRENOT Jacques	CRPF
M. GUILLOTEAU Christophe	Président Département du Rhône représenté par Mme JURY
Mme PUBLIE Martine	Présidente Tourisme Rhône

La Présidente certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Michèle PEREZ accueille les membres du Comité syndical et leur fait part de ses meilleurs vœux pour l'année 2018.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 6 DECEMBRE 2017

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 15 NOVEMBRE 2017

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

3 - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AU BUREAU ET A LA PRESIDENTE.

Michèle PEREZ donne lecture des délégations qu'a exercé le Bureau ou qu'elle a exercé en tant que Présidente dans le respect de la décision prise le 26 juin 2014 par le Comité syndical relative aux désignations de compétences au profit du Bureau et de la Présidente.

Conformément à la réglementation en vigueur, au nom du Bureau et en sa qualité de Présidente, elle rend compte des décisions prises dans ce cadre, à chaque réunion de Comité syndical.

Compte rendu des décisions prises par le Bureau :

Le Comité syndical est appelé à prendre acte des décisions prises par le Bureau lors de sa réunion du 15 Novembre 2017.

Compte rendu des décisions prises par la Présidente :

La liste des décisions prises par la Présidente dans le cadre de ses délégations figure dans le tableau ci-dessous pour la période du 15 novembre au 20 Décembre 2017.

<u>Délégations</u>	<u>Décision</u>
Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget	<i>Sans objet</i>
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des attributions dévolues à la CAO et au jury de concours par la réglementation en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Cf. tableau ci-dessous
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans	<i>Sans objet</i>
Passer des contrats d'assurance	<i>Sans objet</i>
Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Parc	<i>Sans objet</i>
Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges	<i>Sans objet</i>
Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600€	<i>Sans objet</i>
Fixer la rémunération et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts	<i>Sans objet</i>
Intenter au nom du Parc les actions devant les juridictions civiles, pénales ou administratives en première instance, appel ou cassation, dans les cas définis par le Comité syndical	<i>Sans objet</i>
Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical lors du vote du budget primitif	<i>Sans objet</i>

Liste des décisions prises par la Présidente dans le domaine des marchés publics

pour la période du 15 novembre au 20 Décembre 2017

<u>Objet</u>	<u>Entreprise attributaire</u>	<u>Montant</u>
Education au territoire	Groupement CPIE des Monts du Pilat/Nature en Mont Pilat et CONIB	14 087 € TTC
Accompagnement individuel des entreprises de la vallée du Dorlay	IRMACC	5 383 € TTC (tranche optionnelle)
Mise à jour cartographie des habitats des sites Natura 2000 des crêts du Pilat et vallons et combes du Pilat rhodanien	CESAME	34 920 € TTC
Contrat corridor – Chantier d’abattage et de débroussaillage d’un réseau de landes et friches	Travaux forestiers BOULET	54 390 € TTC

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l’unanimité, prend acte de cette communication.

4 – PROPOSITION D’INTEGRATION DE LA COMMUNE DE SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE AU PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

Michèle PEREZ donne lecture de ce rapport et des textes de législatif dans lesquels il s’inscrit.

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages publiée au Journal officiel du 9 août 2016 qui est venue renforcer, simplifier et préciser certains points relatifs aux Parcs naturels régionaux, modifications, pour la plupart, codifiées aux articles L. 333-1 à L. 333-4 du code de l’environnement.

Vu le décret n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux Parcs naturels régionaux et codifiés aux articles R. 333-1 à R. 333-16 du code de l’environnement qui vient préciser les modifications apportées par la loi et notamment autorise, pour les Parcs classés avant la publication de la Loi Biodiversité du 8 août 2016, les Communes qui n’avaient pas souhaité approuver la charte initialement à le faire dans un délai de 6 mois suivant l’adoption du décret du 10 juillet 2017,

Vu le décret n°2012-1185 du 23 octobre 2012 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Pilat,

Considérant que les Communes de Saint-Cyr-sur-le-Rhône, de Sainte-Colombe et de Saint-Romain-en-Gier faisaient partie du périmètre d’étude de la révision de la Charte du Parc naturel régional du Pilat et n’avaient pas en 2012 décidé d’approuver la Charte du Parc,

Considérant que la Communauté de communes de la Région de Condrieu, de laquelle les Communes de St-Cyr-sur-le-Rhône, de Sainte-Colombe et de Saint-Romain-en-Gier étaient membres jusqu’au 31 décembre 2017, a approuvé la Charte en date du 27 février 2012,

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat a proposé aux Communes de Saint-Cyr-sur-le-Rhône, de Sainte-Colombe et de Saint-Romain-en-Gier d’étudier de nouveau l’intérêt pour elles d’approuver la Charte du Parc, projet de territoire à 12 ans qui vise à concilier activités humaines et préservation des patrimoines et d’intégrer le Syndicat mixte du Parc.

Les Communes de Saint-Romain-en-Gier et de Ste Colombe ont fait part de leur souhait de ne pas adhérer au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat.

Par délibération du 18 décembre 2017, la Commune de Saint-Cyr-sur-le-Rhône a décidé d'approuver la Charte du Parc naturel régional du Pilat et d'adhérer au Syndicat mixte.

Pour que cette Commune adhère au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat, il convient de faire une proposition de classement de cette Commune qui devra ensuite être transmise à la Région pour délibération, puis en cas d'avis favorable soumise pour avis au Préfet de région et, en cas d'avis favorable de ce dernier, validée par décret modificatif.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, propose à l'unanimité, que la Commune de Saint-Cyr-sur-le-Rhône soit classée Parc naturel régional et adhère au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat.

14 –BONUS SUR L'APPARTENANCE DU PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT A DES RESEAUX.

Après l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour de la séance, un échange sur le thème de l'appartenance du Parc a des réseaux.

Michèle PEREZ introduit ce bonus en précisant que seuls trois réseaux auxquels le Parc appartient vont être présentés. Le réseau Europarc dans le cadre duquel le Parc est représenté par Pierre SCHMELZLE sera présenté lors d'une réunion du Conseil syndical à laquelle Pierre SCHMELZLE sera présent. En effet, ce dernier est actuellement en convalescence suite à une intervention chirurgicale et Michèle PEREZ lui souhaite un prompt rétablissement.

Elle cède la parole à Nicole FOREST pour la présentation de l'Association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne Rhône Alpes (APARA)

Nicole FOREST indique que cette association créée en octobre 2015 est présidée par Michèle PEREZ. Elle fonctionne grâce à l'implication des élus, directeurs et chargés de mission des différents Parcs et ne compte pas de salarié en propre. Elle précise que chaque PNR est représenté au sein d'APARA par 2 élus titulaires et 1 suppléant. Pour le Pilat, il s'agit respectivement de Michèle PEREZ, Nicole FOREST et Daniel DURR en suppléant

Cette association compte les 9 PNR d'Auvergne Rhône Alpes et le projet de Parc de Belledonne. Les objectifs de l'association sont de faciliter les relations avec les acteurs de niveau régional (Région, Etat en région ...), faire mieux porter la voix des Parcs au niveau régional et mutualiser des moyens entre Parcs pour faire plus et mieux

Le Pilat est très impliqué dans cette association. Il en assume la présidence comme évoqué plus avant mais également l'animation générale (cette dernière ayant été confiée à Sandrine GARDET). Nicole FOREST précise que, quant à elle, elle est l'élue référente pour le Groupe de travail Education (chaque Groupe de travail ayant un élu, un directeur et un chargé de mission référent, ces trois personnes devant être de préférence issues de Parc différent)

Plusieurs groupes de travail ont été créés et Nicole FOREST cite par exemple :

- le Groupe de travail Tourisme et Activité de pleine nature qui œuvre actuellement à la réalisation de films de sensibilisation à l'environnement pour les pratiquants de loisirs de pleine nature.
- le Groupe de travail Système d'information géographique, groupe dans le cadre duquel les Parcs et la Région ont mutualisé leur moyen pour que chacun puisse disposer à moindre coût d'un WEB SIG soit

un système d'information géographique en ligne, mais aussi pour ce qui concerne l'outil Géotrek qui permet de diffuser par internet l'offre de randonnée (Pilat rando pour ce qui concerne notre Parc)

- le Groupe de travail Education au territoire groupe qui travaille actuellement à l'élaboration d'un partenariat plus étroit avec l'éducation nationale et avec le GRAINE soit l'association régionale des structures d'éducation à l'environnement et au développement durable afin de consolider les programmes d'éducation au territoire de chacun des Parcs

- Le Groupe de travail Energie, groupe qui en partenariat avec Auvergne Rhône-Alpes Energie Environnement recherche actuellement des moyens pour aller plus loin dans les opérations de réhabilitation énergétiques de bâtiment public en milieu rural, après avoir réussi l'expérimentation puis la diffusion d'un modèle de développement de l'énergie photovoltaïque qui dans le Pilat est incarné par la Centrale villageoise photovoltaïque des Haies

Il existe aussi un groupe sur les actions culturelles, un autre sur la Communication, un sur l'agro-écologie, un sur l'urbanisme et un dernier sur le Bois Energie. Ces groupes sont plus ou moins actifs en fonction de la disponibilité des agents et élus des Parcs.

APARA représente les Parcs au sein du Comité Régional Forêt Bois, au niveau du Comité de pilotage du Programme européen de développement rural Auvergne et Rhône Alpes et au sein d'Auvergne – Rhône Alpes Tourisme en représentation de l'ensemble des Parcs

Via APARA, les Parcs ont apporté une contribution au Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, mais aussi au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires » (*Sraddet*)

APARA s'est bien intégrée dans le paysage institutionnel régional et veille à rester au service de ses Parcs. Nicole FOREST indique qu'il est important de veiller à ce que l'association ne vive pas pour elle-même.

Nicole FOREST laisse ensuite la parole à Daniel DURR afin que ce dernier complète la présentation de l'association APARA.

Daniel DURR indique qu'au sein d'APARA c'est aussi l'occasion de réflexion prospective. Ainsi une réflexion a été initiée pour envisager un « modèle économique » pour les Parcs, différent de l'actuel en partant des constats partagés suivants :

- Des capacités d'autofinancement faibles (avec une valorisation du temps d'ingénierie pas toujours acceptée en tant qu'autofinancement par les financeurs).
- Des financements extérieurs de moins en moins pérennes (les financeurs ont de plus en plus recours à des appels à projet), de moins en moins lisibles.
- Une dépendance financière à la Région importante.
- Une fréquente inadéquation entre les statuts des salariés de chaque PNR et la pérennité des financements couvrant les charges de personnel afférentes. Les PNR sont soumis à la problématique Glissement Vieillesse Technicité propre à toute structure dont le personnel relève de la fonction publique.
- Des chartes de Parc trop ambitieuses au regard des moyens financiers et des volontés réelles des signataires à contribuer à leur mise en œuvre.

Au sein du réseau APARA s'engagent entre les Parcs :

- une réflexion sur la mutualisation des fonctions support, voire le déploiement de groupement de commande, y compris pour le recours à des lignes de trésorerie.

- un partage des savoir-faire et expériences de chacun en matière de crowdfunding et fundraising pour monter en compétence sur ces champs, voir développer des outils ou partenariat à l'échelle d'Auvergne-Rhône-Alpes.
- un chantier sur l'optimisation, le développement du recours à des fonds européens pour chacun des Parcs.

En l'absence de question, Michèle PEREZ propose que soit présentée l'Association Inter Parcs Massif Central (IPAMAC).

Elle rappelle qu'IPAMAC a été créée en 1998 et regroupe 9 Parcs naturels régionaux du Massif central et le Parc national des Cévennes. Son siège administratif est à Pélussin, à la Maison du Parc, où 6 salariés (pas tous à temps plein) coordonnent des projets au bénéfice des parcs naturels à l'échelle du Massif central. Deux de ces 6 salariés sont mutualisés avec le Parc du Pilat.

Plutôt que ce soit un élu du Parc du Pilat qui parle de ce réseau, Michèle PEREZ a demandé le témoignage d'un élu d'un autre Parc membre d'IPAMAC.

Ainsi, Roger GARDES, ancien Président d'IPAMAC et du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et actuel Vice-Président du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et d'IPAMAC, a bien voulu faire un témoignage filmé.

Roger GARDES témoigne notamment sur le projet relatif aux forêts anciennes (espaces où depuis le 19^{ème} siècle il y a toujours eu une exploitation forestière) dans lequel l'ensemble du réseau des Parcs d'IPAMAC est impliqué et qui n'aurait jamais pu voir le jour sans IPAMAC, notamment dans le Parc des Volcans où il n'y a pas de chargé de mission forêts.

Ce projet permet de mieux valoriser les différents services rendus par la forêt. En ce qui concerne spécifiquement les forêts anciennes, elles peuvent être le reflet de l'évolution des pratiques au cours du temps, ce qui représente un intérêt historique. L'usage récréatif est notamment de plus en plus prégnant dans les attentes sociétales, y compris dans les attentes des élus locaux.

C'est au travers d'IPAMAC que les projets menés peuvent être financés par les fonds FEDER Massif central et les fonds d'Etat dédiés au Massif central. Roger GARDES souligne aussi la qualité d'écoute et d'échange entre les Parcs au sein du réseau et la convivialité qui y règne.

Le témoignage filmé est disponible sur demande auprès de Sandrine GARDET. Par ailleurs, le travail déjà fait par le Parc du Pilat sur les forêts anciennes est disponible sur le site internet du Parc.

Michèle PEREZ propose de passer à la présentation de la Fédération. Elle précise que le Parc du Pilat est également très impliqué au sein de ce réseau national. En effet, elle rappelle qu'elle assume au sein de la Fédération la Vice-Présidence en charge de la biodiversité. Emmanuel MANDON est membre du Bureau de la Fédération au sein de laquelle il représente la Région. Sandrine GARDET est l'un des trois directeurs qui représente l'ensemble des 52 autres au sein du Bureau de la Fédération. Stéphane HEYRAUD représente lui aussi la Région au sein de la Fédération.

Elle indique qu'en fin d'année 2017 le nombre des Parcs est passé de 51 à 52 avec la création du Parc de la Ste Baume.

Michèle PEREZ indique que ce soir elle souhaitait surtout faire connaître le travail réalisé sur la valeur spécifique des Parcs et cède la parole à Sandrine GARDET pour présenter cela.

Sandrine GARDET indique qu'à l'occasion des 50 ans des Parcs (créés le 1^{er} mars 2017 par décret signé du Général de Gaulle), la Fédération a demandé à Romain LAJARGE, chercheur en Sciences territoriales, de conduire une étude sur la valeur spécifique des Parcs naturels régionaux. La présentation filmée de cette étude par Romain LAJARGE est projetée. Cette présentation a été faite le 12 octobre dernier dans l'hémicycle de la Région Ile de France en présence de Valérie Péresse, de Nicolas Hulot notamment et de l'ensemble des membres de la Fédération. Sandrine GARDET prie les membres du conseil syndical de bien vouloir excuser le fait que seul le son a pu correctement être enregistré.

Les résultats de l'étude sont sur le site de la Fédération des Parcs : www.parcs-naturels-regionaux.fr

A noter donc que l'étude a permis de mettre en avant les caractéristiques suivantes :

- les Parcs représentent la diversité de l'espace français
- ils sont des territoires fragiles
- ils minimisent les conflits d'usage de l'espace
- les Parcs sont dotés d'équipes compétentes, instigatrices d'innovation

L'équipe de Romain Lajarge a noté que les Parcs présentent les spécificités suivantes :

- les Parcs savent éduquer à l'environnement et au développement durable
- ils font vivre les patrimoines culturels
- les parcs font des paysages une valeur partageable et partagée
- ils promeuvent le développement par l'innovation
- les Parcs s'appuient sur l'intercommunalité
- ils stimulent la participation civique
- les Parcs soutiennent l'écotourisme et les activités de nature
- ils génèrent beaucoup de retombées financières

En termes de résultat, il a été relevé que les Parcs :

- limitent l'artificialisation
- s'apprécient
- sont des espaces naturels remarquables
- comportent une grande biodiversité intrinsèque
- soutiennent une agriculture territorialisée
- promeuvent produits et services via leur marque « valeurs »
- possèdent une très bonne qualité des eaux
- sont des acteurs territoriaux de la transition énergétique
- tissent des liens étroits avec la recherche.

Michèle PEREZ remercie l'ensemble des participants à cette réunion du Conseil syndical et rappelle que les deux prochaines réunions du Conseil syndical auront lieu :

- le 1^{er} février à 18h30 et
- le 15 mars à 18h30

Elle clôt la séance et propose à tous de se retrouver autour du verre de l'amitié.